

LA LOCATION-ACCESSION*

UNE FORMULE SOUPLE ET SANS RISQUE

LES AVANTAGES



PROFITEZ D'UNE
TVA RÉDUITE À 5,5%
au lieu des 20 % habituels.



L'EXONÉRATION DE
LA TAXE FONCIÈRE
PENDANT **15 ANS**



LA SÉCURISATION DE L'ACQUISITION

Vous bénéficiez de la garantie
de rachat et de relogement.
Vous achetez donc en toute
sécurité.



PAS D'APPEL DE FONDS

Habituellement, vous devez
verser des fonds pendant
la durée des travaux. En
location-accession*, vous
n'avez rien à payer avant
d'entrer dans le logement,
hormis la première partie des
frais de notaire.

PLAFONDS DE REVENUS PSLA

(décret du 7 avril, arrêté du 26 mars 2004 modifié)

Les ménages bénéficiaires d'un logement agréé «PSLA» doivent
respecter des plafonds de ressources vérifiés lors de la signature du
contrat préliminaire ou, à défaut, du contrat de location-accession.

PLAFONDS DE REVENUS PSLA 2024

(Revenu Fiscal de Référence à respecter
sur l'avis d'impôts 2023 sur revenus 2022)

Nombre de personnes destinées à occuper le logement	Zones Abis et A	Zone B1	Zones B2 et C
Personne seule	37 581 €	37 581 €	32 673 €
2 personnes sans personne à charge (hors jeune ménage)	56 169 €	56 169 €	43 633 €
3 personnes ou personne seule + 1 personne à charge ou jeune ménage	73 630 €	67 517 €	52 471 €
4 personnes ou personne seule + 2 personnes à charge	87 909 €	80 875 €	63 347 €
5 personnes ou personne seule + 3 personnes à charge	104 592 €	95 739 €	74 518 €
6 personnes ou personne seule + 4 personnes à charge	117 694 €	107 738 €	83 983 €
Par personne supplémentaire	13 116 €	12 005 €	9 368 €

LES 6 ÉTAPES DE LA LOCATION-ACCESSION*

1

CHOISISSEZ VOTRE LOGEMENT

Lors de l'entretien avec votre conseiller
Notre Maison, vous déterminerez ensemble
le logement qui correspond à vos attentes,
selon votre budget.

2

CONSTITUEZ VOTRE DOSSIER DE FINANCEMENT

Pour s'assurer de votre éligibilité et sécuriser
votre acquisition, votre conseiller élabore
avec vous un dossier de financement.

3

RÉSERVEZ VOTRE LOGEMENT

Une fois le financement validé par la
banque, vous signez le contrat préliminaire
de réservation et payez le dépôt de
garantie qui constituera une avance des
premiers mois de redevances.

4

SIGNEZ CHEZ LE NOTAIRE VOTRE CONTRAT DE LOCATION-ACCESSION*

A la signature de ce contrat, vous devenez
locataire-acquéreur et vous devrez payer la
première partie des frais de notaire.

5

PRENEZ POSSESSION DE VOTRE LOGEMENT

Les premiers mois, vous payez une
redevance composée d'une "indemnité
d'occupation" et d'une "part acquisitive"
destinée à compléter votre apport
personnel.

6

LEVEZ L'OPTION ET SIGNEZ L'ACTE DE VENTE AUTHENTIQUE

Dans un délai de 6 mois minimum après
votre entrée dans les lieux et obtention de
l'agrément définitif PSLA, vous signez l'acte
de vente authentique chez le notaire.

Vous devenez alors pleinement propriétaire.



Groupe Valophis

NOTRE MAISON

À vos côtés